



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



LA LETTRE
BIMESTRIELLE
DE L'OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

MARS 2021

#3

LA LETTRE DE L'OFB

Protégeons la nature de toutes nos forces



Pierre Dubreuil
Directeur général de l'Office
français de la biodiversité

ÉDITO

La mer et les océans représentent 70 % de la surface du globe et 90 % du volume habitable pour le monde vivant. C'est un écosystème extrêmement riche, dont seulement 10 % des espèces seraient connues. L'acidification des océans, la pollution, l'artificialisation ou la surexploitation des ressources sont des pressions très fortes qui menacent ce monde vivant et les importants services qu'il fournit.

Engagés dans la protection de la biodiversité dans tous les milieux, nombreux sont les services de l'Office français de la biodiversité qui agissent sous la coordination du délégué Mer au bénéfice de la biodiversité marine à toutes les échelles (internationale, nationale, des façades et bassins maritimes). L'Office est gestionnaire d'aires marines protégées, réserves marines, sites Natura 2000 en mer, parcs naturels marins dans l'Hexagone comme en Outre-mer.

L'OFB a signé le 11 mars un accord-cadre structurant avec l'Ifremer, acteur scientifique et technologique de référence sur les questions marines. Ensemble, nous pourrions être encore plus efficaces notamment dans nos missions de coordination de la surveillance et de l'évaluation de l'état de nos écosystèmes marins et de nos eaux marines et de transition.

La protection de la diversité biologique marine commence par sa connaissance, et ce, dès le plus jeune âge. Les aires marines éducatives sont des petites zones littorales gérées de manière participative par des enfants d'école primaire et de sixième. Ce concept est né en 2012 aux Marquises (Polynésie) et connaît un succès non démenti : l'OFB, qui en coordonne le réseau, a enregistré au total 200 créations d'AME !

Bonne lecture,

Pierre Dubreuil

La transition écologique du milieu marin : le point de vue d'Annick Girardin, ministre de la Mer

La France a une forte responsabilité dans la protection du monde maritime. Rencontre avec la Ministre en charge de ce milieu particulier à la biodiversité menacée.



Annick Girardin
Ministre de la Mer

Le gouvernement vient de lancer la Stratégie nationale pour les aires protégées 2021-2030. Vous avez écrit à cette occasion que les océans étaient notre « bien commun ».

Qu'entendez-vous par là ? Présente dans quatre océans, dans la plupart des points chauds de la biodiversité mondiale, avec 10 % des récifs coralliens de la planète et le 2^e espace maritime au monde, la France possède une responsabilité particulière : elle doit atteindre et maintenir le bon état de ses mers, elle s'y est engagée. La nouvelle Stratégie des aires protégées fixe l'objectif de classer 30 % des mers sous notre responsabilité en aires marines protégées dont 1/3 en protection forte. Nous allons relever ce défi et promouvoir les aires marines « à la Française » qui ne mettent pas les espaces maritimes sous cloche et n'excluent pas, par idéologie, des activités, à l'image des parcs naturels marins. Nous voulons garantir que ces activités soient compatibles avec les enjeux de conservation. Avec nos partenaires européens, nous travaillons par ailleurs à

finaliser cet été un traité sur la gestion de la haute mer. Nous portons l'idée d'une reconnaissance de la mer comme bien commun de l'humanité. Cette reconnaissance, à l'image des ressources des fonds marins, imposerait la gestion commune de la biodiversité marine et permettrait de créer des aires marines protégées en haute mer. Les océans ne peuvent être accaparés, l'exploitation de leurs ressources biologiques doit être régulée pour garantir leur bonne santé et maintenir les services qu'ils rendent à la planète notamment de régulateur du climat.

Comment comptez-vous favoriser à la fois le développement des activités maritimes et la sauvegarde de la biodiversité marine ?

En faisant en sorte que les activités maritimes soient exemplaires ! Prenons le transport maritime : la France poursuit ses efforts pour s'assurer du respect des normes de sécurité des navires mais aussi pour les assister s'ils venaient à menacer l'environnement et provoquer une marée noire. Nous devons aller plus loin, en réduisant les chutes à la mer des conteneurs, en généralisant les systèmes anticollisions des navires avec les mammifères marins, en réduisant la vitesse dans certaines zones. Autre exemple, les éoliennes en mer : notre pays a des potentiels que nous devons exploiter en positionnant les champs de façon à réduire voire supprimer les impacts sur la biodiversité. S'agissant de la pêche, il s'agit

avant tout de continuer les efforts pour arriver aux rendements optimaux et à la suppression des dommages à l'environnement par les pêcheurs mais aussi par les autres activités (professionnelles et de loisirs, en mer et à terre).

Quelle est votre méthode pour réussir cette transition écologique du monde maritime ?

Elle repose sur quatre éléments. Tout d'abord, la planification, sur le long terme, des activités en mer et sur le littoral et par la concertation avec l'ensemble des usagers de la mer : elle sera approfondie à l'occasion de la prochaine révision des documents stratégiques de façade. Ensuite, la gouvernance. Je souhaite notamment refondre le Conseil national de la mer et des littoraux. Je ferai des propositions très prochainement pour redonner sa force à cette gouvernance qui doit avant tout permettre aux acteurs de dialoguer et retrouver l'esprit de la Grenelle de la mer. Je souhaite y associer les citoyens. Je crois à la co-construction. C'est aussi le sens des consultations qui s'organisent actuellement pour la Stratégie nationale de la biodiversité avec Bérangère Abba. Troisième élément : la connaissance. Pour prendre les bonnes mesures, celles qui permettent de répondre aux urgences tout en laissant le temps de la transition, nous avons besoin de renforcer la connaissance des milieux marins largement méconnus. Mon ministère est très attentif aux captures accidentelles des dauphins communs du Golfe

de Gascogne. Il nous faut des nouvelles données (au moyen de caméras embarquées mais aussi de nouvelles campagnes d'observation), fondements d'un grand programme de recherche qui améliorera la compréhension des interactions et nous permettra d'ajuster nos politiques publiques. Mais, sans attendre ces résultats, mon ministère a pris d'ores et déjà des mesures importantes comme la généralisation des répulsifs sur les chalutiers, la publication en toute transparence des données de capture, le lancement d'une expérimentation de caméras embarquées. Enfin, la sensibilisation des usagers. Chacun doit savoir qu'il peut agir en faveur des océans ! Stopper l'arrivée du plastique dans nos mers – sans oublier les autres contaminants – est crucial ; la France s'est engagée à réduire leur production à la source et à réduire leur diffusion dans l'environnement. Atteindre le zéro déchet plastique en mer à l'horizon 2025 est notre objectif. Les communes du littoral se sont aussi engagées via la charte « plage sans déchet plastique ». Et nous lançons l'initiative « France vue sur mer ». 5 800 km de sentiers du littoral sont actuellement ouverts et 1 200 km sont à l'étude : c'est un moyen pour les Français de se tourner vers la mer et d'être sensibilisés aux enjeux de protection de ce patrimoine naturel et culturel. Je tiens aussi à soutenir les Aires éducatives portées par l'OFB en direction des écoliers et collégiens.

Zoom sur...

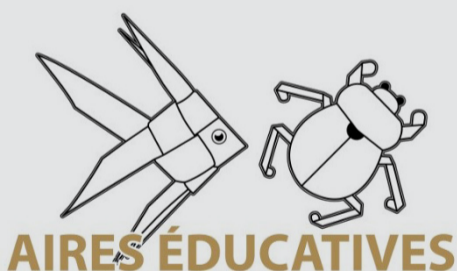
Le 2^e cycle de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin

La dernière évaluation de la Directive-cadre ayant révélé un état dégradé de l'environnement marin, de nouvelles mesures sont en cours d'adoption pour améliorer le suivi du milieu. Au titre de ses missions, l'OFB est engagé à plusieurs niveaux.

Adoptée en 2008, cette directive vise à maintenir et restaurer un bon état écologique des mers européennes. Les Etats membres s'engagent à surveiller et évaluer le milieu, à fixer des objectifs environnementaux et à réaliser des actions en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité marine.

Le Programme de surveillance qui s'organise par thématiques (oiseaux, mammifères marins, déchets...) vise à mesurer l'état de la biodiversité marine. Sous le pilotage du ministère de la Transition écologique, l'OFB assure la coordination nationale de la surveillance et est responsable de la moitié des thématiques. L'Office participe également au financement des acteurs de la surveillance et contribue à la recherche et au développement de nouveaux outils et indicateurs.

En appui aux services de l'Etat, l'OFB a également contribué à l'élaboration et à la coordination nationale des Plans d'actions des documents stratégiques de façade (DSF) en lien avec les objectifs environnementaux. Si des mesures nouvelles ont été proposées (lutte contre les espèces invasives, réduction des collisions entre navires et mammifères marins...), une grande partie des actions du premier cycle nécessite aussi d'être prolongée. Cette deuxième génération des Plans d'actions sera soumise à consultation du public en 2021 et adoptée en 2022. D'ici 2028, l'OFB pilotera, financera et réalisera un grand nombre de ces actions, notamment en tant que gestionnaire (parcs naturels marins, sites Natura 2000) ou co-gestionnaire.



AIRES ÉDUCATIVES

Rejoignez le réseau des aires éducatives !

Zones naturelles de petite taille gérées de manière participative, les aires éducatives s'adressent aux écoles primaires et aux collèges.

Pour développer l'écocitoyenneté, connecter les élèves à l'environnement et créer du lien avec les acteurs locaux, incitez vos écoles à rejoindre le réseau.



Rendez-vous début avril sur la page de l'OFB pour les inscriptions de la rentrée 2021-2022.

Les missions de l'OFB

La Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 : quel rôle pour l'OFB ?

En janvier 2021, la nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP 2030) et le premier Plan d'actions triennal ont été publiés par le Gouvernement. La Stratégie ambitionne de protéger 30 % des espaces naturels nationaux, dont 10 % en protection renforcée. Depuis 2019, l'Office français de la biodiversité participe à sa construction sous le pilotage du ministère de la Transition écologique.



c'est le nombre d'aires protégées (terrestres et marines) déjà existantes pour lesquelles la Stratégie ambitionne d'atteindre une qualité de gestion exemplaire.*

Dans le cadre de sa mission d'appui aux politiques publiques et afin de déterminer une première base pour la nouvelle Stratégie, l'OFB a conduit l'évaluation des stratégies terrestre et marine qui ont précédé la SNAP 2030.

L'Office s'est également mobilisé pour apporter des données, animer les réseaux de partenaires et produire des propositions

en s'appuyant sur sa propre expérience de gestionnaire d'aires protégées. L'OFB a œuvré pour une stratégie unifiée (enjeux terrestres et marins, en métropole et dans les Outre-mer) qui concerne tous les types statutaires d'aires protégées avec un rôle important joué par les acteurs des territoires.

L'OFB devra désormais appuyer le Ministère

dans l'animation, le suivi et l'évaluation globale de la Stratégie. Il est également responsable de la mise en œuvre d'une part significative du premier Plan d'actions triennal. À ce titre, l'établissement s'implique fortement dans l'étape de territorialisation de la Stratégie et de son premier Plan d'actions.

Le saviez-vous ?

L'OFB est gestionnaire des 9 parcs naturels marins (PNM) qui se répartissent sur l'ensemble du territoire hexagonal et des Outre-mer. La gestion et la restauration des espaces protégés est l'une des 5 missions de l'Office.

La centaine d'agents de l'OFB en charge de cette activité contribue aux 3 missions principales de ces 9 aires marines protégées :

- ▶ la connaissance du patrimoine marin
- ▶ la protection du milieu marin
- ▶ le développement durable du milieu marin

Si l'OFB encadre la gestion technique des parcs et contribue à mettre en œuvre ces missions, la gouvernance des PNM s'organise autour d'un conseil de gestion qui réunit l'ensemble des acteurs locaux (élus, associations, scientifiques...) et détermine, à travers un plan de gestion, les actions à mettre en place au sein des parcs.



Des agents du Parc naturel marin de Mayotte effectuent un relevé scientifique de poulpes.

Rencontre avec François Houllier, président directeur général de l'Ifremer



François Houllier
Président directeur général de l'Ifremer

Le 11 mars dernier, François Houllier, président directeur général de l'Institut de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), a signé avec Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB, un accord-cadre qui rapproche les deux établissements.

Comment est née l'idée de cet accord-cadre ?

L'Ifremer est le seul organisme français de recherche qui soit entièrement dédié à la mer.

« Ensemble, nous maîtrisons les deux extrémités de la " chaîne de connaissance " sur la biodiversité marine. »

Il contribue à une meilleure protection de la biodiversité marine par ses recherches, par ses innovations et par ses expertises scientifiques au service des politiques publiques. Il collabore de longue date avec l'Office français de la biodiversité et les établissements qui l'ont précédé : dans des projets européens comme la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin ou (DCSMM) ou le Life Marha, pour des événements mais aussi des consultations comme sur la mission Starfish 2030... De ces expériences

communes nous avons tiré une constatation : ensemble, nous maîtrisons les deux extrémités de la « chaîne de connaissance » sur la biodiversité marine. D'un côté, l'OFB mobilise cette connaissance pour mettre en place des politiques publiques et dialoguer avec le grand public. De l'autre, l'Ifremer produit des données, des informations et des connaissances sur ces milieux. Le sens profond de cet accord-cadre vient donc du double constat de la complémentarité de nos positionnements respectifs sur cette chaîne et de la valeur ajoutée de nos collaborations.

Quelles sont les grandes lignes de cet accord ?

Avec cet accord, nous souhaitons renforcer nos collaborations. Ensemble, nous allons travailler à la mise en cohérence des recherches et expertises qui soutiennent les politiques publiques sur les milieux marins, établir un suivi de la santé des écosystèmes marins, anticiper les politiques

publiques de demain par la prospective, l'expérimentation et l'innovation et communiquer sur la biodiversité marine. Cet accord doit nous être mutuellement profitable. Il doit aussi rester ouvert et ne pas nous empêcher de continuer à travailler avec nos autres partenaires : les ministères, les Agences de l'eau, les autres instituts de recherche...

Concrètement, quelles seront les prochaines activités où l'accord sera mis en place ?

Le séminaire des 11 et 12 mars 2021 nous a permis d'affiner notre connaissance mutuelle et de proposer des actions concrètes comme l'amélioration de la coordination nationale de nos activités respectives sur la DCSMM, la suite de l'étude déjà lancée sur l'impact du confinement sur la biodiversité marine ou pour construire, avec le CNRS et La Rochelle Université, un programme sur la réduction des captures accidentelles de cétaqués...